

Le Compte-Titres Ordinaire (CTO) : Définition et Fonctionnement



Qu'est-ce qu'un CTO ?

Le compte-titres ordinaire (CTO) est une solution d'investissement permettant de détenir et de gérer un large éventail de titres financiers (actions, obligations, OPCVM, etc.), sans limite géographique ni de montant. Accessible à toute personne physique, ce compte offre une grande flexibilité pour diversifier son portefeuille. Toutefois, il ne bénéficie pas d'avantages fiscaux spécifiques, et les revenus générés (dividendes, intérêts, plus-values) sont imposables.



Caractéristiques du CTO

Critère & description

Accessibilité

Ouvert à toute personne physique ou morale, sans limite d'âge.

Plafond

Aucun plafond de versement.

Actifs éligibles

Actions, obligations, OPCVM, ETF, certificats, warrants, etc.

Flexibilité

Aucun verrou fiscal, possibilité d'investir en France et à l'international.

Fiscalité

Soumis à l'imposition sur les revenus financiers et les plus-values mobilières.

Compte espèces associé

Nécessaire pour gérer les liquidités liées aux transactions



Ouverture et Gestion du CTO

1. Procédure d'ouverture

Effectuée auprès d'un établissement financier (banque ou courtier).
Documents requis : pièce d'identité, justificatif de domicile, RIB, déclaration de résidence fiscale. Signature d'une convention précisant les modalités de gestion.

2. Rôle de l'établissement teneur du compte

- Exécution des ordres d'achat et de vente.
- Gestion administrative et comptable des titres détenus.
- Encaissement des dividendes et intérêts.
- Application des réglementations en vigueur et protection de l'investisseur.

3. Obligations d'information

- Évaluation du profil de risque de l'investisseur (questionnaire MIFID).
- Fourniture d'informations sur les produits financiers et les risques associés.
- Gestion des Investissements dans un CTO

4. Types de titres détenus

Titres vifs

Actions, obligations, ETF, etc.

Supports collectifs

OPCVM, SICAV, fonds alternatifs.

5. Modes d'investissement

- **Achats au comptant** : Acquisition immédiate et paiement direct.
- **Service de Règlement Différé (SRD)** : Report de paiement à la fin du mois.
- **Transfert de titres** : Possibilité d'intégrer des titres déjà détenus.

Dividend tax

[illegible]

Fiscalité du CTO

6. Imposition des revenus financiers

Dividendes et intérêts soumis au Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) de 30% (12,8% d'impôt + 17,2% de prélèvements sociaux). Option possible pour le barème progressif de l'IR.

7. Imposition des plus-values mobilières

Taxées à 30% avec le PFU. Option pour l'IR, avec abattements pour durée de détention (uniquement pour les titres acquis avant 2018).

8. Transmission et fiscalité successorale

Soumis aux droits de succession selon la valeur des titres détenus. Possibilité d'optimisation avec une donation de titres.

Avantages et Inconvénients du CTO

Avantages

- Aucun plafond de versement, investissement illimité.
- Accès à un large choix de titres et de marchés internationaux.
- Possibilité de générer des revenus réguliers via les dividendes.
- Liberté totale de gestion des actifs.
- Transmission patrimoniale facilitée par la donation de titres.
- Possibilité d'investir via des montages financiers avancés (SRD, nantissement).



Inconvénients

- Fiscalité peu avantageuse par rapport au PEA.
- Plus-values et dividendes soumis au PFU de 30%.
- Nécessité de bien gérer la fiscalité pour optimiser le rendement.
- Risque de perte en capital lié aux fluctuations du marché.
- Frais de courtage et de gestion potentiellement élevés.
- Absence d'exonération fiscale sur le long terme.